



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 96485

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le résultat 2006 très surprenant du concours Eurovision. En effet, le premier prix a été attribué à un groupe quelque peu décadent, d'Heavy Metal, de musique violente, grimé sous des accoutrements invraisemblables, avec des masques dignes de films d'épouvante et d'horreur. Ce groupe musical représentait la Finlande, mais va surtout désormais symboliser l'Europe et sa culture. Cette représentation de la chanson européenne par une telle caricature artistique est sans précédent et donne une image tout à fait préjudiciable à l'Europe à travers le monde, notamment pour les pays étrangers amis des nations européennes. Le Gouvernement français, tout en respectant l'indépendance de l'organisation de l'Eurovision, se devrait tout de même de réagir à cette caricature malencontreuse de la chanson européenne. Il lui demande donc ce qu'elle compte entreprendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96485

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6068